
AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue Léon Laval

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 26 septembre 2025 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art 1^{er} :

Du **10 octobre 2025, 17h00** au **17 octobre 2025, 17h00** dans la :

- Rue Léon Laval devant l'immeuble numéro 2
sur le tronçon concerné par la manifestation (30,00 mètres).

tout stationnement / parage de véhicules est interdit. Cette interdiction est indiquée par le signal C, 18 .

Art. 2 :

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN